



L'intégration

Si tu es inscrit dans une école spécialisée,
tu peux demander pour aller dans une école ordinaire.
Ça s'appelle l'intégration.

C'est parfois chouette de rencontrer d'autres élèves
qui n'ont pas de handicap.

Pour aller en intégration, il faut :

- avoir envie,
- que ton école soit d'accord.



Dans l'école ordinaire, tu vas avoir des aménagements raisonnables.
C'est la loi.

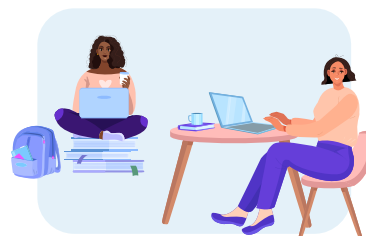
Un aménagement raisonnable c'est pour t'aider à apprendre
si tu as des difficultés.

C'est pour pouvoir apprendre comme des élèves sans handicap.

Il y a plusieurs types d'aménagements :

Par exemple :

- avoir un ordinateur en classe,
- avoir plus de temps pour les examens,
- pouvoir travailler debout,
- ...

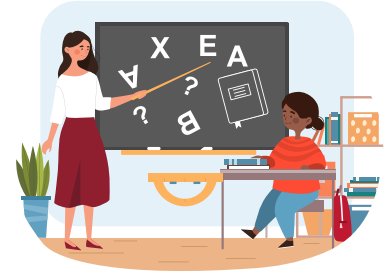


avec le soutien de



Quand tu es en intégration, tu vas dans une classe ordinaire.
Ça peut être tous les jours ou seulement pour quelques cours.

Tu as aussi droit à des périodes d'accompagnement.
Des périodes d'accompagnement
c'est quand quelqu'un vient t'aider.
Par exemple : un autre professeur ou une logopède.
La personne peut venir t'aider en classe
ou à l'extérieur.
Ça dépend de ce qui est mieux pour toi.
Tu peux avoir 8 périodes par semaine.



Tu peux demander à ton directeur ou ta directrice :

- Pour avoir plus d'informations
- ou pour avoir de l'aide.

avec le soutien de

